



Règlement d'ordre intérieur – Salle de tir

Le tir

- Le tir du Challenge peut commencer dès 19h30. Il ne peut se faire que si le Capitaine de tir ou son adjoint sont présents.
- Les sympathisants et compagnons doivent tirer avec l'arme qui leur est désignée par le Capitaine de tir ou son adjoint. Ils doivent en général tirer avec une arme qui n'est pas attribuée à un confrère. Ils ne peuvent modifier le réglage de celle-ci sans l'autorisation du Capitaine de tir.
- Les compagnons et sympathisants peuvent tirer après que les confrères aient fini le tir du Challenge mensuel.

Le dé-fléchage

- Le dé-fléchage est réservé uniquement aux confrères.
- Le dé-fléchage se fera de préférence à deux, cela accélère le tir.
- Seuls les dé-flêcheurs sont autorisés à s'approcher des cibles pendant la séance de tir.
- Un déflècheur retire les carreaux et indique les points, l'autre remet les cibles en ordre comme indiqué ci-dessous.

Le décompte des points

- Il est recommandé de reboucher les trous dans la cible après chaque tir.
- Il est recommandé de changer de cible chaque fois que la rose a été touchée ou que la cible est fort abîmée.
- Pour un bon contrôle des points, il faut retirer le carreau et en cas de doute, reboucher le trou dans la cible et vérifier le point d'impact avec un éclairage arrière de la cible. Cette

vérification se fera toujours lorsque le trou du carreau chevauche deux cercles de points.

- En cas d'hésitation, les déflêcheurs se concerteront pour attribuer les points le plus équitablement possible.
- La pointe de la flèche désigne les points tirés ; lorsque l'impact de la pointe (bout piquant et aigu) de la flèche coupe une ligne, le point supérieur est acquis. Si les déflêcheurs ne peuvent s'accorder, c'est le capitaine de tir ou son adjoint qui tranchera.

Les tireurs

- L'accès à la salle de tir est interdit à toute personne pendant le tir. Les déflêcheurs veilleront à allumer la lampe rouge à l'entrée du local de tir avant de commencer la séance.
- Le silence est de rigueur pendant le tir.
- Les GSM seront mis en mode silencieux.
- A la fin du tir, les tireurs remettront leur arme au mur et récupéreront leur carreau pour le mettre avec leur arme à l'endroit approprié.
- Un tireur ne peut dé-flécher et comptabiliser lui-même ses résultats. Il devra toujours être accompagné d'un « témoin ».

Pour rappel, le règlement de tir de l'URA est disponible sur le site internet du Serment à la page consacrée aux résultats des tirs et au local de tir.

Dominique Ghilain
Capitaine de tir